

# Sur le fil, Liliane Montout nouvelle maire du Gosier

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

3 avril 2024



Mardi 2 avril, 19 heures. Mairie du Gosier. La salle du conseil municipal est pleine à craquer. Les conseillers municipaux installés sur une table ovale sont venus élire leur nouveau maire. Une élection qui fait suite au décès subit de Cédric Cornet retrouvé chez lui le 21 mars peu après 18 h 30. Le maire est mort des suites d'une asphyxie par obstruction des voies aériennes par un volumineux corps étranger alimentaire selon les éléments d'autopsie communiqués par la procureure de la République Caroline Calbo. La photo buste de Cédric Cornet, taille patron, orne le mur orange qui sert de toile de fond à la table surélevée des maîtres de cérémonie.

Aux premières loges, on trouve entre autres, les trois candidats au poste de maire, Liliane Montout, Guy Baclet, et le doyen de séance Lucien Zami.

Il y a à leurs côtés la directrice générale des services Corinne Gérion. Au fond de la salle, une centaine de curieux, de passionnés ou de supporters occupent toutes les chaises. Parmi eux, au premier rang, le seul élu d'une autre ville de Guadeloupe : le maire de Sainte-Anne, Francs Baptiste. Il pronostique une victoire serrée de Guy Baclet.

Dehors, une cinquantaine de personnes suivent les débats sur le balcon qui donne face à la mer, via un écran. Le calme règne. Mais les attitudes sont contenues. Sur les visages pas l'ombre d'un sourire, les mines sont graves, l'ambiance est lourde.

Pendant une vive altercation entre un conseiller municipal et un agent de sécurité, soudain une bouteille d'eau vole en direction de Nanouchka Louis. La conseillère municipale Sylvia Henri autrice du lancer lui crie à sa collègue et opposante « *fermes ta gueule* ». Ce coup de chaud aurait pu faire déraiser la réunion. Mais Guy Baclet poursuit son discours hommage à celui qui clive l'assemblée, Cédric Cornet. Il « *pleure son départ prématuré* » et affirme : « *Nous nous souvenons avec gratitude de son héritage durable et de son dévouement indéfectible envers sa communauté* ».

Pour sa part Liliane Montout explique la raison de sa candidature et dénonce « *une réunion secrète de la majorité* » à laquelle elle n'a pas été conviée. Elle fustige également « *les complots de forces externes au Gosier* ». « *Nou kay nétwayé* » l'appuie en écho une voix venue du public posté sur balcon. Du même endroit, une autre voix s'époumone « *ban nou non a yo !* ».

La tension baisse d'un cran. Le temps pour le président de séance Lucien Zami dans un court discours de retirer sa candidature et déclarer son soutien à Liliane Montout. La conseillère municipale Sylvia Henri crie alors tout fort « *il faut éliminer les pédophiles !* ». Quelques instants plus tard, elle explique au Courrier de Guadeloupe que « *la lutte contre l'abus*

*des jeunes filles c'est mon combat ».*

Le dépouillement des votes intervient dans un climat tendu. Guy Baclet prend un départ fulgurant et aligne quatre voix de suite. Lilian Montout revient à sept partout. Le suspense est entier. Guy Baclet reprend la tête. L'une des scrutatrices sort de l'urne un bulletin qu'elle lit comme mentionnant « Guy ». Ce dernier est comptabilisé au profit du candidat Baclet. Le décompte se poursuit. Sur le coup, personne ne bronche. Entre-temps, Lilian Montout termine fort et rattrape Guy Baclet. Résultat final annoncé 17 voix partout, un bulletin nul. Sylvia Henri s'écrie alors : « *Le bulletin Guy est nul. Nou pa konnèt kay Guy* ». Elle est la première à dénoncer l'irrégularité de ce bulletin.



C'est la conseillère municipale Sylvia Henry qui revient à l'issue du vote sur la comptabilisation du bulletin "Guy !"

Dans la salle, chacun opine sur le sujet. Le conseiller municipal Patrice Pierre-Justin consulte son juriste. La réponse ne tarde guère. Le bulletin

est nul car « Guy » est suivi d'un « point d'exclamation » et un « trait horizontal » vient souligner le tout. Le bulletin distinctif est annulé. La réglementation stipule qu'il ne doit pas y avoir d'élément distinctif sur les bulletins exprimés, ceci pour garantir la confidentialité du vote. Sinon, chaque votant mettra une étoile, un carré, un point, une virgule, et les votes reconnaissables ouvriront un boulevard à la corruption.

Rectificatif : Montout 17, Baclet 16. Mais le conseil municipal s'apprête à procéder à un second tour sous prétexte que dans la mesure où il y a 35 conseillers municipaux, la majorité absolue serait à 18 voix. Jusqu'à ce que la directrice générale des services, Code des collectivités locales à l'appui, rectifie. La majorité absolue se calcule sur le nombre de suffrages exprimés. Il y en a eu 33. La majorité absolue est 16,5. Liliane Montout est élue. Sous les applaudissements nourris l'écharpe de maire est passée à son cou. Liliane Montout devient la première femme maire du Gosier. Dans son discours de remerciement la cheffe d'édilité annonce la couleur : elle veut restaurer la probité et la démocratie.

Outre Liliane Montout élue maire, le conseil municipal du Gosier réunit ce 2 avril a élu 10 adjoints au maire : Ghylaine Jeanne, Jules Frair, Wennie Molia, Emery Beauperthuy, Marguerite Murat, Marcellin Zami, Nadia Celini, Teddy Barbin, Jocelyne Virolan, Sébastien Thomas. Ainsi que 3 adjoints de quartier : Marie-Renée Adelaïde, Bonaventure Félicien Bordelais, France-Ena Urbino.